

Les aides à l'apprentissage 2009

Aide	Critères	Montant	Attribution	Remarques
Aide minimale	Toutes entreprises	1 000 €	Pour chaque année du cycle de formation	Au prorata de la durée effective du contrat si la rupture est imputable au jeune
Bonus A1	Entreprises de moins de 50 salariés	1 500 €	Pour l'ensemble du cycle de formation	Versée à la fin de la première année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti(e) au CFA
Bonus A2	Pour l'embauche d'un(e) apprenti(e), âgé(e) de 18 ans à 20 ans inclus ; en formation de niveau V (CAP, BEP, Mention complémentaire, Titre homologué)	500 €	Pour chaque année du cycle de formation	Versée à la fin de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti(e) au CFA.
Bonus A3	Pour l'embauche d'un(e) apprenti(e), âgé de 21 ans et plus ; en formation de niveau V (CAP, BEP, Mention complémentaire, Titre homologué)	800 €	Pour chaque année du cycle de formation	Versée à la fin de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti(e) au CFA. Non cumulable avec le bonus A5
Bonus A4	Egalité des chances : pour l'embauche d'une jeune fille dans un métier traditionnellement « masculin » ou d'un jeune homme dans un métier traditionnellement « féminin »	800 €	Pour chaque année du cycle de formation	Versée à la fin de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti(e) au CFA
Bonus A5	Pour l'embauche d'un jeune issu : - d'une CPA, - d'une CLIPA, - d'une SEGPA, - d'un EREA - d'un dispositif préparatoire à la qualification et à l'emploi - du dispositif ELAN ou ESP'OIR financé par la Région dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle	1 000 €	Pour un cycle de formation	Versée à la fin de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti(e) au CFA Non cumulable avec le bonus A3
Bonus A6	Majorations horaires de 8 € par heure de formation en CFA, au-delà de 600h de formation, dans la limite de 140h supplémentaires par année	8 € de l'heure	Pour chaque année du cycle de formation	
Bonus A7	Pour la formation des tuteurs	800 €	Pour chaque année du cycle de formation, limité à une prime par exercice et tiers, pour une durée de deux ans maximum	Sur présentation d'une attestation de stage pour une formation à la pédagogie de l'alternance d'au moins deux jours, réalisé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de signature du contrat Non cumulable avec le bonus A8
Bonus A8	Label Qualité Apprentissage	800 €	Versé une fois à la fin d'un cycle de formation de deux ans minimum	Sur présentation du Label Qualité Apprentissage Non cumulable avec le Bonus A7

Aides cumulables dans la limite de 6 500 € pour l'ensemble du cycle de formation, limite portée à 8 500 € pour un cycle de formation de 3 ans.